



Procès-verbal du COSP/COPIL
Réunion ZOOM le mercredi 8 décembre 2021
Sous la présidence du Doyen Xavier LATOUR

Etaient présents : M. le Doyen LATOUR, M. LATINA, E. MOUIAL, C. VALLAR, A. MILLET DEVALLE, J-C MARTIN, O. VERNIER, A. GAZANO, A. TRECASSES, L. ANTONINI COCHIN, K. DEHARBE, S. BRICCA, M. TELLER, N. TOURNOIS, L. PINEAU, H. GOUDINEAU, G. GOIRAN, B. THERACHE,

Avait donné procuration : M.O DIEMER, G. LERAY, Y. STRICKLER, C. COURTIN, M. OUAKNINE, F. GHELFI, P. REIS, M. GUERRINI, M. MEZAGUER

Etaient absents non représentés : P. TÜRK, T. MARTEU, C. PINA, P. LUPPI, G-C GIORGINI, M. BASSI, F. BELLONE, J. DEBACKER, U. MAYRHOFER, L. BARGEL, R. CHABBERT, G. MASSE, Y. BRAHMI, A. SARADJIAN, L. CORRADI

Etaient présents à titre consultatif : J-S BERGÉ, Professeur en Droit international et européen, A-S GINON, Professeur de Droit privé, N. CARLES, Responsable service scolarité, S. NAIZOT, Responsable Relations internationales, E. DUCHEZ, responsable communication, E. COUET, Responsable service financier, D. THEROND, responsable adjointe BU, A. LÉZÉ, assistante du Doyen.

Début de séance à 9h05

1) Informations de l'équipe décanale

Prise de parole du Doyen LATOUR

- Le prochain COSP-COPIL aura lieu le vendredi 8 février à 9H.
- Nous rappelons, dans le cadre des relations internationales, que les échanges de professeurs doivent se faire dans le schéma de conventions de voyage existantes ou dans un délai très en amont auprès du bureau des relations internationales.
- Chaque année, vous êtes nombreux à être contactés par des étudiants Erasmus qui demandent des régimes dérogatoires d'examens. Or, les étudiants ERASMUS sont soumis à un régime d'examen réglementé et qui est le même que celui des étudiants français, nous ne pouvons donc pas accorder un oral à la place d'un écrit. Les seuls étudiants qui ont des régimes d'examens particuliers sont les étudiants accueillis dans le cadre de conventions bilatérales (ARENAP, TURIN, GENES).
- Pour faire face à un afflux de travail au bureau des relations internationales, nous avons nommé un co-délégué RI, il s'agit de la Professeure Florence CROUZATIER-DURAND qui travaillera en relation avec le Professeur et délégué RI, Christian VALLAR.
- Nous organiserons notre session d'examen à partir de la semaine prochaine et contrairement à certaines rumeurs, les examens auront pour le moment bien lieu en présentiel.
- Il sera important de restituer vos copies d'examens dans le délai prévu par le calendrier de la scolarité.
- La journée des carrières du 28 janvier organisée sous forme d'ateliers en présentiel ne sera pas banalisée mais vous pouvez en revanche accorder l'absence d'étudiants pour une durée d'1h environ.

Informations du Directeur administratif Hubert GOUDINEAU

Prise de parole du Directeur administratif Hubert GODINEAU

Concernant le campus Trotabas :

- Le Jury d'UCA à délibéré, l'offre du groupement d'entreprise portée par Bouygues a été retenue, l'architecture actuelle du bâtiment sera respectée et la rénovation énergétique prévue sera la bienvenue (changement de mode de production (pompes à chaleur au lieu de chaufferie gaz), radiateurs et réseaux entièrement changés). La salle des pas perdus sera entièrement rénovée et un espace de convivialité sera créé à l'extérieur près de la sortie Est.
- Concernant le calendrier, l'année universitaire actuelle pourra se dérouler normalement. Le calendrier des travaux est en cours de réalisation.
- Nous essayons de faire en sorte que le système wifi actuel soit amélioré, malheureusement les bornes prévues pour les amphis ne seront pas réceptionnées avant le mois d'avril. En ce qui concerne les autres bornes pour les couloirs, elles seront déployées normalement en février. Nous vous proposons de nous contacter, pour paramétrer dans la mesure du possible, une connexion filaire dans votre bureau, si besoin.
- Je vous confirme que les travaux d'acoustique dans l'amphithéâtre Bonnacarrère vont avoir lieu durant les congés de fin d'année.
- nous avons reçu plus de 30000 euros de la part du central pour effectuer les équipements audiovisuels, dans les amphithéâtres 1, 2, la salle Ulysse ainsi que la régie.

Concernant les ressources humaines :

- Nous avons aujourd'hui deux personnes au service audiovisuel, Claude EL KAIM, responsable de service et Eric GALLO, de retour de détachement, qui sera en soutien.
- Madame Lyla BERROUKA remplace Madame Isabelle ARFEUIL à l'Ecole doctorale, depuis le 1^{er} décembre.
- Nous avons un nouvel agent d'accueil, Monsieur Lucas CLAINE, Madame Maryline ROUMAGNOU passe au service de scolarité notamment sur la coordination des examens.
- Madame Francine VEYRAT D'URBET remplacera Monsieur René CHARVIN début janvier au service reprographie. Quelques changements sont effectués, le service de reprographie devient atelier de reprographie rattaché au service logistique. Le poste de Madame Maryse CHARVIN est transféré pour moitié au service des relations internationales et pour moitié au service financier. Monsieur Marc BENA consacra une partie de son temps au service reprographie.

2) Donner le nom « Jean-François RENUCCI » à un amphithéâtre.

Prise de parole du Doyen

Nous souhaitons attribuer le nom du Professeur « RENUCCI » à l'amphithéâtre 201 et nous envisageons, à la suite d'une suggestion du Professeur Yves STRICKLER, d'intégrer sur la plaque, un QR CODE permettant d'avoir des informations sur le Professeur Jean-François RENUCCI.

Le conseil scientifique et pédagogique ainsi que le comité de pilotage approuvent à l'unanimité l'attribution du nom « Amphithéâtre RENUCCI » à l'amphithéâtre 201.

3) Adoption du règlement intérieur de l'EUR

Nous devons compléter les statuts de l'EUR conformément à l'article 8. Le règlement intérieur est basé sur un modèle type fourni par la Direction d'UCA et validé par la Direction juridique. Il porte sur des modalités de fonctionnement de l'EUR et de nos instances.



Après des suggestions du Professeur Yves Strickler, nous avons apportés 3 petites modifications au règlement. (cf. règlement modifié en PJ).

Le conseil scientifique et pédagogique ainsi que le comité de pilotage approuvent à l'unanimité le règlement intérieur de l'EUR modifié.

4) Réflexion sur une réforme du régime des examens en Licence (annualisation de certaines épreuves)

Cette réflexion est partie d'un échange avec le Professeur Jean-Christophe SAINT PAU, Doyen de Bordeaux et Président de la Conférence des Doyens.

L'Université de Bordeaux annualise les examens pour les matières à TD depuis 3 ans maintenant.

Ils sont partis du principe que le « saucissonnage » des examens semestriels n'était pas pédagogiquement satisfaisant et qu'il était plus cohérent pour certaines matières d'interroger les étudiants sur l'ensemble du programme plutôt que d'avoir des examens semestriels.

En plus de l'intérêt pédagogique, l'autre avantage est un allègement de la charge d'examens pour les services administratifs et les enseignants.

En revanche, Bordeaux a conservé la semestrialisation des TD, mais la note de l'épreuve annuelle compte double, car elle est attribuée à la fois sur le premier semestre et sur le second semestre.

Il y a plusieurs réflexions à avoir :

- Nous abandonnerions le système de la double moyenne, remplacé par des notes de TD coefficientées 2.
- Quelles matières seraient concernées ? car certaines matières s'y prêtent plus que d'autres.
- Une publication intermédiaire des notes serait accessible aux étudiants pour les notes de TD et matières sans TD.

Réactions des enseignants :

- Nous n'avons pas forcément le même enseignant au premier et second semestre.
 - Il serait intéressant d'avoir un retour des étudiants.
 - Qu'en est-il des étudiants en mobilité internationale ? Une organisation serait peut-être semestrialisée pour ce public.
 - Cette réforme pourrait s'appliquer en L1 et L2, et non en L3.
 - L'intérêt pédagogique est-il vraiment réel pour les étudiants ? Une autre piste consisterait à continuer de faire passer un examen terminal au semestre 1 et au semestre 2 inclure des éléments du semestre 1.
 - Qu'en est-il de la réorientation des étudiants au premier semestre en Licence 1 ?
 - L'annualisation peut donner un peu plus de temps aux étudiants de réviser, ils ne sont en effet pas toujours prêts à passer un examen au premier semestre.
- Et dans le sens contraire, la charge de travail peut être considérée comme trop importante chez les étudiants lors des révisions de fin d'année.
- Nous pourrions essayer de trouver des solutions pour améliorer la charge de travail des enseignants et personnels au lieu de passer directement à l'annualisation.

La réflexion sera conduite au sein du département droit et science politique et débattue lors d'un prochain COSP.

5) Saisie automatisée des notes

- Nous ne sommes pas la seule Faculté à vouloir améliorer la saisie des notes pour les services de la scolarité. Nous avons bénéficié ces dernières semaines du soutien de la Conférence de Doyens qui a mené une enquête sur le sujet. La solution proposée par la société IRIS apparaît comme la plus satisfaisante. Elle consiste à avoir des copies spécifiques qui passent dans un lecteur optique pour un report direct des notes dans le logiciel APOGEE. Cette solution est utilisée par bon nombre de Facultés de Droit qui en sont satisfaites.

Prise de parole de la responsable de scolarité, Natacha CARLES

30000 notes sont saisies à l'année ce qui mobilise 5 à 6 agents et parfois plus pendant plusieurs semaines. Avec de tels chiffres nous ne sommes pas à l'abri d'erreurs matérielles.

Nous avons des retours très positifs de plusieurs Universités, le gain de temps n'est pas négligeable pour la saisie des notes, mais cela permettrait également d'allonger le temps de correction des copies.

Prise de parole d'Hubert GOUDINEAU

Cet achat serait pris en charge sur le budget 2021 pour la somme de 27 000 euros environ la première année. Le coût de la maintenance et de la licence seraient de 2700 euros par an.

Le conseil scientifique et pédagogique ainsi que le comité de pilotage approuvent à l'unanimité la saisie automatique des notes.

6) Adoption des maquettes de formation 2022-2023

Cette année l'Université souhaite que les modifications de maquettes soient votées avant la fin de l'année civile.

Nous gardons la même architecture et les mêmes matières mais nous passons sur deux parcours au lieu de deux options pour les maquettes du Masters1 Droit public et Master 1 Science politique.

Nous avons 3 maquettes de masters 2 modifiées, le Master Droit algorithmique et gouvernance des données, Droit bancaire et fin-tech ainsi que le Master Droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies. Il n'y a aucune modification horaire seulement des changements de nom et des mutualisations de matières ainsi que des bascules d'unités d'enseignements.

Le conseil scientifique et pédagogique ainsi que le comité de pilotage approuvent à l'unanimité les maquette de formation 2022-2023

7) Validation de la nouvelle Maquette Master 2 « Droit des différends de l'entreprise et du travail »

Le métier de juriste spécialisé en droit de l'entreprise et du travail suppose une parfaite maîtrise du traitement des différends qui peuvent se rencontrer dans le monde économique.

Le Master 2 « *Droit des différends d'entreprise et du travail* » offre de revisiter l'ensemble des connaissances acquises par les étudiants dans leur parcours antérieur, tant en droit des affaires qu'en droit social, dans leur dimension stratégique.

Les différends sont appréhendés non seulement dans le contexte interne, mais également international et européen.

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques (avec des séminaires mutualisés avec d'autres spécialités de la mention affaires), dispensés par des universitaires et des professionnels, du mois de septembre au mois de mars. Pour les étudiants qui ne sont pas en contrat de professionnalisation, un **stage de 3 à 6 mois** ou un **mémoire de recherche** soutenu en juillet ou septembre vient compléter la formation.

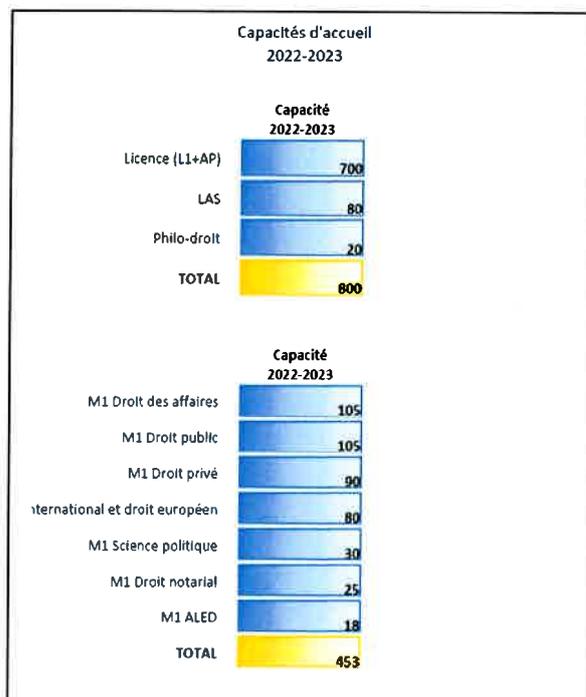
Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « *Droit des différends d'entreprise et du travail* » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit. Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention droit des affaires de Nice (e-candidat).

Étudiants du M1 droit des affaires : validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 25 étudiants

Le conseil scientifique et pédagogique ainsi que le comité de pilotage approuvent à l'unanimité la nouvelle maquette du Master 2 Droit des différends de l'entreprise et du travail

8) Les capacités d'accueil 2022/2023



Le conseil scientifique et pédagogique ainsi que le comité de pilotage approuvent à l'unanimité la capacité d'accueil 2022-2023

9) Conditions d'entrée en Master (plateforme nationale)

Prise de parole de la responsable scolarité, Natacha CARLES

Le ministère a décidé d'introduire une plateforme de candidature nationale avec un calendrier harmonisé pour l'ensemble des Masters à l'échelle nationale également.



La majorité des étudiants ne passeraient plus par E-candidat, mais passeraient par la plateforme « Trouver mon master ».

Les informations apportées aujourd'hui ont été communiquées par le ministère, car le texte réglementaire ne sortira que le 14 décembre. Cette plateforme comporte des avantages comme des inconvénients :

- Le calendrier est national et les étudiants ne pourront bloquer des places que pour lesquelles ils sont sûrs de venir.
- La gestion des listes d'attente sera automatiquement gérée par la plateforme il n'y aura plus de remontée manuelle à faire.
- Disparition du principe « silence vaut acceptation » lorsque l'on met plus de deux mois à répondre à partir du dépôt de candidature par l'étudiant.
- Cette plateforme pourrait aussi conduire à une diminution des saisines rectorales.
- Les responsables de formation devront opérer leur processus de sélection sur trois plateformes différentes simultanément. La plateforme « trouver mon master », « Ecandidat » et « Campus France ».

Les informations du ministère sont encore partielles, le calendrier est en cours de négociation et nous avons pour le moment simplement rendu des attendus nationaux et des critères de sélection.

10) Point finances

Prise de parole du Directeur administratif, Hubert Goudineau

Eric NASICA, Vice-Président Finance nous a présenté un nouveau modèle d'allocation des moyens concernant les formations en alternance.

Dans l'ancien modèle l'Université prélevait 51 euros par heures TD que devait assumer les formations en alternance soit 312000 euros sur notre budget 2021.

Dans le nouveau modèle le cout de l'heure et de 51,39 euros et les heures « auto-financées » prises en charge par la composante sont les heures de la maquette au prorata du nombre d'alternants rapporté au nombre total d'étudiants de la formation. Un prélèvement de 1467 euros est désormais effectué par contrat en alternance par l'Université car tout étudiant à un coût (formation, soutien (documentation, vie étudiante), support...).

La ventilation des recettes nettes est la suivante : 40% revient à la formation et 60% à la composante, ces 40% pouvant être utilisés afin de permettre aux responsables de formation en alternance de percevoir une prime d'intéressement.

Le COSP/COPIL de l'EUR doit se prononcer sur le plafond de cette prime sachant, que le plafond réglementaire fixé par l'Université est de 28000 euros.

La proposition qui est faite est de limiter cette prime au montant de 7400€, montant qui correspond à la prime perçue par un directeur de composante (dont directeur d'un EUR)

Ainsi, si les recettes sont suffisantes pour une formation en Master, le ou les responsables pourraient percevoir une prime dont le montant maximum serait de 7400 euros brut. Cette prime est cumulable avec la prime qu'ils perçoivent dans le cadre du référentiel d'équivalence horaire pour les responsabilités pédagogiques.

Les directeurs d'EUR ont fait remonter un certain nombre d'observations au Vice-Président Finance. Elles rejoignent les interrogations exprimées en séance par plusieurs membres du COSP-COPIL :

- Nous avons noté qu'il pouvait être délicat qu'une prime d'intéressement soit attribuée au seul responsable de formation et non partagée au sein de toute l'équipe pédagogique, alors que c'est un travail collectif.
- Les agents administratifs contribuent aussi au succès d'une formation, nous aimerions que la situation des BIATTS soit prise en considération pour ses primes d'intéressement.
- Une concurrence pourrait se créer à plusieurs niveaux. Des responsables pourraient garder la direction de la formation pendant de nombreuses années alors que des collègues pourraient également être intéressés par la prise de direction.
- Des BIATTS pourraient envisager de changer d'EUR et des enseignants-chercheurs pourraient avoir envie de transférer leur master dans une autre EUR ayant un niveau de prime plus intéressante.
- Il y aura une disparité des primes entre chaque formation qui n'ont pas le même nombre d'étudiants en alternance et peu de ressources propres.

Le conseil scientifique et pédagogique ainsi que le comité de pilotage approuvent à la majorité (1 voix contre et 1 abstention) le plafond de 7400 euros brut fixé au montant de cette prime d'intéressement. Ils souhaitent attendre que le Conseil d'administration d'UCA se soit prononcé sur l'intégralité de ce dispositif d'allocation des moyens avant de définir plus précisément ces choix. D'autre part, le conseil scientifique et pédagogique ainsi que le comité de pilotage approuvent à l'unanimité la modification de revalorisation de la prime à 50 heures TD au lieu de 30 heures TD pour l'IEJ de la grille des primes de responsabilité votée au COSP-COPIL du 12 octobre 2021

Hubert Goudineau indique brièvement les enveloppes budgétaires 2022.

Le budget campus de Trotabas va augmenter de 53 000 euros en valeur nette, mais les crédits qui sont à disposition pour tout ce qui touche l'achat d'équipement et de rénovations augmentent de 96 000 euros. En effet, la part des crédits dits « non compressibles » diminue, tandis que la part des crédits dits « compressibles » augmente.

Concernant le budget de l'EUR, il augmente d'un peu plus de 81 000 euros. Cela est dû à l'augmentation des recettes de la taxe d'apprentissage, des DU (ouverture de nouveaux DU) et aux de l'alternance (nombre de contrats en augmentation).

Dans la continuité des travaux de rénovation du campus, Nous souhaiterions programmer sont prévus en priorité la rénovation de l'amphithéâtre 202, puis des salles 301 et 401 (salles à grande capacité).

11) Convention de création d'une double licence avec l'Université d'Essex

Prise de parole du Doyen

Nous nous sommes intéressés à la façon de travailler de plusieurs Universités, et nous avons trouvé le dispositif de double licence franco-britannique avec l'Université d'Essex.

Nous avons candidaté pour entrer dans ce programme grâce à un travail remarquable réalisé par Stella NAIZOT et Florence CROUZATIER. Après plusieurs heures d'audition et d'explication du volumineux dossier précédemment constitué, l'Université d'Essex a accepté notre demande.

Les étudiants bénéficieraient de la formation suivante : s'ils remplissent les critères à la sortie du Bac, ils candidatent par Parcoursup et après acceptation (20 places), ils partent pour 2 ans à Essex, puis la troisième année ils finissent leur licence à Nice.

Le coût de la formation à Essex pour un étudiant britannique est d'environ 9000 euros, pour un étudiant français 10000 euros et pour les étudiants étrangers qui ne sont pas dans un programme de partenariat, 18000 euros.

Nous avons été attentifs, compte tenu de ces sommes importantes, à l'existence d'un programme de bourse et, effectivement Essex dispose d'un programme de bourse du gouvernement britannique ainsi que de bourse Essex.

Le conseil scientifique et pédagogique ainsi que le comité de pilotage approuvent à l'unanimité la convention de double licence avec l'Université d'Essex.

La séance est levée à 12h10.

Doyen Xavier LATOUR

